Paris, le 6 novembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TVA sur les PAC hybrides et les systèmes solaires combinés : non à la surinterprétation

La règlementation européenne prévoit que seuls les systèmes de chauffage majoritairement décarbonés peuvent donner droit à une aide publique. En France, c'est aujourd'hui le cas des PAC hybrides et des systèmes solaires combinés, qui bénéficient de droit d'une TVA à 5,5%.

Pourtant, l'administration fiscale française a soumis à consultation jusqu'au 1er décembre 2025 un projet de texte qui revient sur ce taux réduit de TVA.

Il s'agirait d'une surtransposition manifeste de la règle européenne, de plus en tentant de contourner la réglementation française, par une simple décision administrative.

La FFB ne peut accepter cela. Olivier Salleron, son président déclare que "*la FFB se mobilise tant auprès des ministres concernés que des parlementaires dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026 pour maintenir ce taux de TVA à 5,5%, conforme aux textes votés*".

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) est forte de 50 000 adhérents, dont 35 000 de taille artisanale. Ces entreprises réalisent les 2/3 des 208* milliards d'euros HT du chiffre d'affaires et emploient les 2/3 des 1 749000* salariés du secteur. Déclarée officiellement 1ère organisation patronale représentative des employeurs du bâtiment, pour toutes les tailles d'entreprise, la FFB défend en toute indépendance les intérêts collectifs de l'ensemble de la branche (*chiffres 2024). www.ffbatiment.fr ou @FFBatiment